

Un lycée pour l'avenir

Le débat sur la réforme du lycée, entendu dans ses voies générale, technologique et professionnelle, concerne l'ensemble du système éducatif. Pourtant, de fait, dans la démarche ministérielle, l'articulation avec la voie professionnelle, les objectifs de la scolarité obligatoire, la construction de la culture commune sont occultés. Ce document fait le point sur les enjeux de l'organisation du lycée dans ses 3 voies et sur le projet de la FSU, qui s'inscrit dans l'exigence d'une autre politique éducative.

UN LYCÉE QUI ÉPROUVE DES DIFFICULTÉS

Le lycée d'aujourd'hui peine à remplir toutes ses missions, ne progresse plus dans les taux d'accès au baccalauréat toutes voies et séries confondues, trouve mal les moyens de faire entrer dans les apprentissages les jeunes les plus éloignés de la culture scolaire et ne parvient pas à créer pour eux l'ambition nécessaire. Même s'il reste un lieu de réussite pour un grand nombre de jeunes tant dans les voies générale et technologique que professionnelle, il ne parvient pas à préparer aux études supérieures tous les jeunes qui souhaitent s'y engager.

Les raisons en sont multiples :

- impact des difficultés sociales et économiques, et choix dévastateurs de politiques d'aménagement du territoire qui laissent peu d'espoir dans les possibilités de promotion et d'épanouissement par l'école et qui enferment une partie de la population dans un repli individualiste, identitaire ou communautariste ;
- conditions de travail et d'étude qui se dégradent au quotidien (effectifs des classes trop lourds, multiplication des contrôles en cours de formation (CCF) qui, de plus, empiète sur le temps de cours, stratégies diverses de l'administration pour éviter les dédoublements, difficultés à mettre en place des pratiques diversifiées...);
- réductions de l'offre de formation, des options proposées et des volumes horaires, dues en particulier aux suppressions massives de postes ;
- organisation du temps scolaire peu en phase avec les évolutions de la société, qui devrait mieux prendre en compte l'aspiration des jeunes à plus d'autonomie et de démocratie et les évolutions des champs du savoir. ■

UNE NÉCESSITÉ : INVESTIR POUR UN SECOND DEGRÉ DÉMOCRATIQUE

LA FSU et ses syndicats ne peuvent accepter cette situation et militent pour un autre lycée plus démocratique inscrit dans le cadre d'une autre politique éducative, ambitieuse pour l'ensemble de la jeunesse.

Élever le niveau de formation et de qualification de tous les jeunes, c'est une exigence démocratique, sociale et économique.

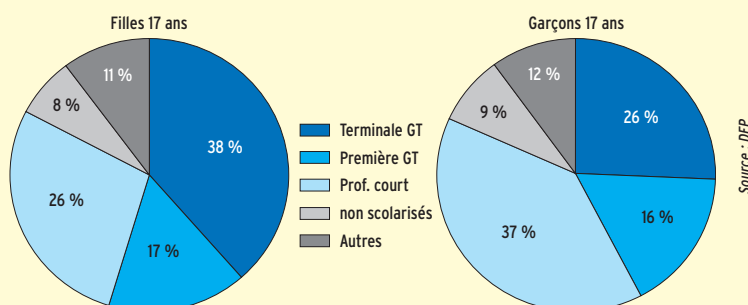
Améliorer les conditions de scolarisation des 15-18 ans, c'est possible et surtout indispensable.

Repenser l'organisation de la scolarité de tous, c'est une urgence, avec en premier lieu l'objectif de porter à 18 ans l'âge de fin de scolarité obligatoire.

UN ÉTAT DES LIEUX CONTRASTÉ

Des réussites :

70,4 % d'une génération atteint le niveau baccalauréat toutes formations confondues (source INSEE) dont 63,5 % par une formation de l'Education nationale
90 % des jeunes sont scolarisés au cours de leur 17^e année



Mais aussi

45 000 jeunes sortent chaque année du système éducatif sans qualification
Les trois voies du lycée restent marquées socialement (voir page 2).

Des objectifs officiels ambitieux

50 % d'une génération diplômée du supérieur, 80 % d'une génération au niveau bac

Au lieu de relever ce défi de société, le gouvernement développe une politique de tri social, d'individualisation à outrance, de renoncement pour une partie de la jeunesse, théorisant sur une scolarité en deux temps :

- un premier temps obligatoire pour tous jusqu'à 16 ans, mais organisant une sélection précoce via l'alternance en entreprise et l'apprentissage pour ceux qui sont le plus en difficulté et ne visant que l'acquisition du socle commun pour de très nombreux jeunes ;
- et un deuxième temps, essentiellement au lycée, réservé aux seuls élèves jugés susceptibles de faire partie des 50 % de diplômés du supérieur. À l'opposé la FSU et ses syndicats prônent une scolarité plus juste et plus progressive qui laisse davantage de temps aux jeunes pour entrer efficacement dans les apprentissages, qui multiplie les voies de réussite et de qualification en permettant à tout moment de nouveaux choix d'orientation. ■

FACE À UNE POLITIQUE ÉDUCATIVE AU SERVICE DES PLUS FAVORISÉS ...

Au lieu d'investir dans une éducation de qualité pour tous, le gouvernement met en place un système éducatif qui trie les élèves selon leurs talents et mérites supposés, et tourne le dos à l'ambition de les faire tous réussir.

Un collège à deux vitesses qui organise :

- une scolarité réduite au mieux à l'acquisition du socle commun pour tous ceux qui n'auraient pas « vocation » à poursuivre des études supérieures et devraient donc se contenter d'une formation initiale minima, à charge pour eux de la compléter dans une hypothétique formation tout au long de la vie (VAE...) peu accessible aux moins qualifiés ;
- une scolarité complète pour les autres, jugés « méritants » et capables d'aller jusqu'à l'obtention d'un diplôme du supérieur, favorisant ainsi les catégories sociales ayant tous les codes scolaires ou la conformité aux codes sociaux et une apparente « docilité ».

Une orientation réduite au service de l'emploi et de l'insertion immédiate qui, niant les réalités sociales et psychologiques à l'œuvre dans la construction d'un projet d'avenir ambitieux, est incapable de s'opposer aux déterminismes sociaux que l'on voudrait nous faire croire indépassables. Elle fait planer de lourdes menaces sur l'avenir de l'orientation scolaire et des Conseillers d'orientation psychologues. **Une conception gouvernementale**, développée notamment dans la loi d'orientation 2005, qui nie l'école comme espace collectif des apprentissages en renvoyant chacun à son propre échec et qui est fondée sur la culture de la « performance » niant les dimensions humaines de l'éducation.

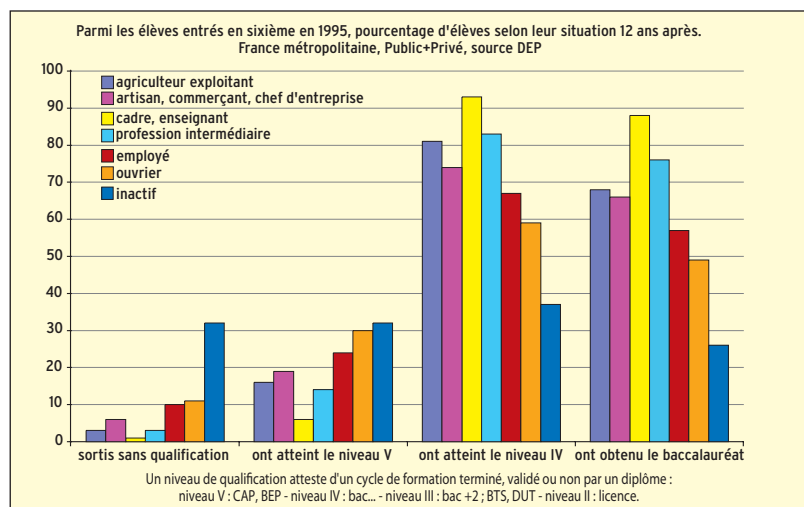
Une politique de l'emploi des jeunes axée trop souvent sur le recours à l'apprentissage et aux contrats de professionnalisation. Une précarité amplifiée par la suppression de 30 000 emplois de fonctionnaires qui auraient constitué autant de vrais débouchés pour des jeunes sortant de formation.

Des décisions récentes menacent la voie professionnelle :

- généralisation du baccalauréat professionnel en 3 ans qui va se concrétiser par une diminution conséquente des heures d'enseignement ainsi que de nombreuses suppressions de postes ;
- disparition de la formation BEP en 2 ans à l'Éducation nationale et du BEPA en 2 ans dans l'Enseignement Agricole qui tout en permettant d'accéder à une première qualification ouvraient la voie de poursuite d'études à de nombreux jeunes, parmi les plus en difficulté en fin de collège et leur redonnaient l'ambition de la réussite scolaire ;
- promotion de l'apprentissage et des dispositifs d'éviction précoce du collège, de type « DIMA », pour les élèves en difficulté avec l'activité scolaire, véritables leurres qui conduisent de fait, à des décrochages et à des taux d'échec au niveau CAP/CAPA et BEP/BEPA parmi les plus élevés du système éducatif. ■

... ET À UN PROJET DE RÉFORME DU LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE INACCEPTABLE...

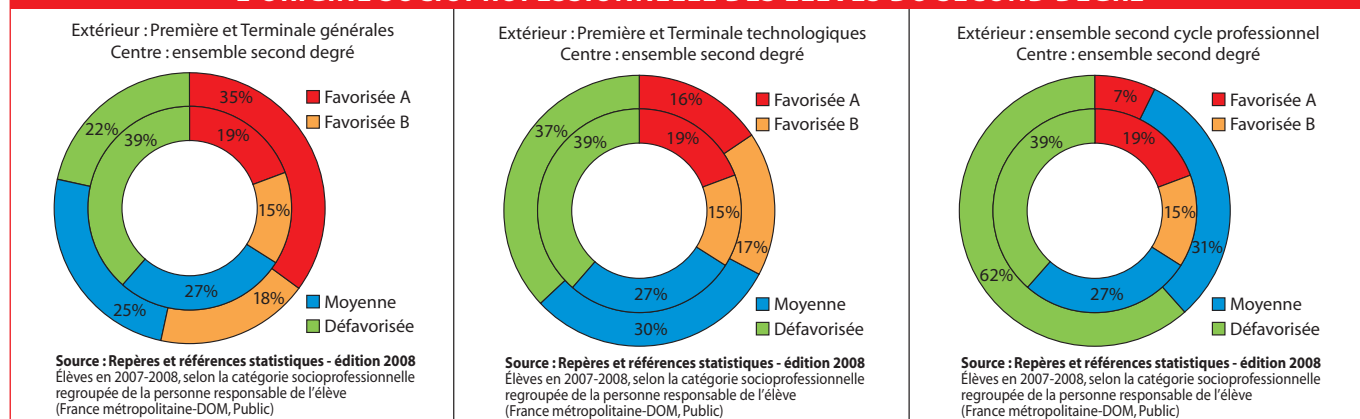
Au lieu de s'inscrire dans le cadre d'un projet ambitieux de réforme du lycée, le ministère s'est lancé dans un projet qui visait la réduction d'emplois dans le second degré.



Ce projet passait par :

- des disciplines mises en concurrence dans une hiérarchie renforcée, avec le risque de marginalisation, voire de disparition de certaines d'entre elles (EPS, LV3, langues anciennes, enseignements artistiques...) ;
- une absence de visibilité de l'architecture envisagée pour l'ensemble du lycée ;
- une remise en cause de la notion de séries clairement identifiées avec une semestrialisation et une modularisation des enseignements qui ne profiteraient qu'aux élèves et aux familles les plus familiers du monde scolaire ;
- de réelles menaces sur la voie technologique ;
- un renforcement de l'autonomie des lycées qui, dans un contexte de diminution des moyens (DHG), ne peut que renforcer les inégalités entre les établissements et nuire à une offre de formation équilibrée sur l'ensemble du territoire et au caractère national des diplômes. ■

L'ORIGINE SOCIOPROFESSIONNELLE DES ÉLÈVES DU SECOND DEGRÉ



Favorisée A : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs - **Favorisée B :** professions intermédiaires (sauf instituteurs), retraités cadres et des professions intermédiaires - **Moyenne :** agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés - **Défavorisée :** ouvriers, retraités ouvriers et employés, chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle. Source : DEP

... LA FSU ET SES SYNDICATS PORTENT LE PROJET D'UN LYCÉE DÉMOCRATIQUE

À l'opposé d'un projet réducteur, entérinant pour de très nombreux jeunes un avenir d'injustices et d'inégalités, la FSU estime indispensable pour tous les citoyens de demain une « culture commune scolaire » qui réponde aux évolutions souhaitables de la société, aux défis lancés au monde.

Cela passe par un lycée :

- ouvert à toutes les dimensions de la culture ;
- qui accueille plus de jeunes ;
- qui les amène à une qualification reconnue au niveau IV (baccalauréat), nécessitant des parcours adaptés en 4 ans pouvant passer par le BEP/BEPA ou le CAP/CAPA ;
- qui les prépare à des poursuites d'études ;
- qui leur donne, à travers une formation initiale solide, les clés indispensables à l'entrée dans des parcours de formation tout au long de la vie.

Cela nécessite un lycée diversifié qui réponde aux besoins et aux aspirations des jeunes, un lycée :

- conforté, avec trois voies (générale, technologique et professionnelle) non hiérarchisées ;
- structuré en séries clairement identifiées, plus ouvertes et plus équilibrées ;
- proposant de véritables passerelles entre les voies et les séries ;
- offrant des parcours adaptés aux rythmes des jeunes (en 4 ans CAP/CAPA ou BEP/BEPA + bac [pro ou autre] ou bac en 3 ans...) ;
- organisé autour de programmes renouvelés pour prendre en compte les évolutions des champs du savoir et leurs spécificités ;

- offrant des conditions de travail améliorées, ouvrant la possibilité de varier les pratiques et les situations d'apprentissages ;
- intégrant des activités interdisciplinaires et garantissant l'acquisition de savoirs, méthodes et compétences en recherche documentaire ;
- assurant un meilleur encadrement des lycéens dans et hors de la classe, en particulier grâce à une vie scolaire confortée dans ses moyens humains et matériels ;
- permettant un véritable travail collectif des enseignants et des équipes pluriprofessionnelles dans le respect de la place, des missions et des qualifications des différents personnels des établissements scolaires ;
- rendant possible la construction d'un projet d'orientation réfléchi, prenant en compte les dimensions cognitives, psychologiques et sociales dans la perception du jeune adulte de son avenir scolaire et social ;
- débouchant sur le baccalauréat, diplôme national, identiquement reconnu sur l'ensemble du territoire indépendamment de l'établissement fréquenté, passeport pour l'enseignement supérieur et ouvrant de droit les portes de l'Université ;
- garantissant une expression démocratique des lycéens.

Les trois voies du lycée

En réponse à la diversité des jeunes en termes d'appétence pour les études, de centres d'intérêts et d'histoire scolaire, le lycée diversifié en trois voies propose des modes différents d'appropriation des savoirs, connaissances, compétences, et développent des pédagogies différenciées.

Les formations sont construites :

- pour la **voie professionnelle**, autour d'un ou plusieurs domaines de **métiers**, permettant aux élèves à travers une pédagogie adaptée de se construire un cursus professionnel complet ;
- pour la **voie technologique**, autour de « **champs technologiques** », où les élèves travaillent les systèmes techniques en étudiant l'ensemble du cycle de vie du système de l'expression du besoin au recyclage ;
- pour la **voie générale**, autour de l'étude de **champs disciplinaires** définis à partir d'une ou plusieurs disciplines universitaires.

Ces trois voies restent unifiées par les principes fondamentaux de l'élévation générale des niveaux de qualification et de la formation du citoyen en capacité de comprendre le monde et d'exercer son esprit critique.

À propos de l'enseignement agricole public

La cohabitation des 3 voies de formation (générale, technique, professionnelle) dans les établissements de l'enseignement agricole public favorise la mixité sociale et permet à chacun, par la voie qui lui convient, d'atteindre le niveau le plus élevé de formation et de qualification.

Cet enseignement au taux d'insertion professionnelle remarquable (de 65 à 95 % selon les diplômes) témoigne d'une réalité qui doit être prise en compte dans la réflexion engagée. Cette dernière doit en effet associer l'ensemble du système éducatif.

Le temps de l'élève : prendre en compte les différents temps d'apprentissage.

Ces différents temps sont traditionnellement séparés en temps de cours d'un côté, travail individuel « à la maison » de l'autre. Pourtant le temps en classe intègre depuis plusieurs années des moments de travail individuel. Limiter le temps en classe le recentrerait sur le cours, renvoyant les moments de répétition, de réinvestissement du cours et de travail individuel à l'extérieur, en étude, au CDI ou à la maison.

La situation ainsi créée se révélerait ségrégative et creuserait encore plus les inégalités, un élève en difficulté, dépourvu de repères scolaires dans son milieu familial, n'ayant que peu de chances réelles de trouver de solutions, de reprendre confiance. Il est donc nécessaire de reconsidérer le nombre d'heures de cours des élèves avec le souci d'une prise en compte dans ce temps des différentes activités d'apprentissage et de créer à tous les niveaux, une réelle alternance d'heures en petits groupes et d'heures en classe entière.



Le travail en groupe

Il permet de travailler des dimensions spécifiques du contenu de chaque discipline, et/ou de les travailler dans un autre cadre que celui de la classe complète. Il ne peut être une compensation pour des effectifs surchargés.

On ne doit pas associer exclusivement travail en groupe et différenciation des pratiques, qui peut avoir lieu en classe complète. La revendication de la réduction des effectifs de classe reste donc prioritaire : les conditions de prise de parole des élèves, de la formalisation verbale, « du débat scientifique » et de la controverse, ne peuvent être limitées aux heures en groupes.

La nature des groupes doit être interrogée : si elle se fonde sur le « niveau » des élèves, elle renforcera les difficultés qu'elle veut résoudre, en « donnant moins » à ceux qui ont moins, contribuant à la fabrication des inégalités sociales à l'école.

AVEC UN SERVICE PUBLIC RENFORCÉ, CRÉER LES CONDITIONS DE LA RÉUSSITE DE TOUS, C'EST POSSIBLE

Notre société est marquée par de fortes inégalités sociales qui se répercutent dans le système éducatif. Le parcours scolaire des élèves reste souvent déterminé par leur origine sociale. Si les difficultés scolaires apparaissent tôt, c'est au niveau de la fin du collège et de l'orientation vers les lycées qu'elles se concrétisent en « destins scolaires ». L'école à elle seule ne peut pas briser les hiérarchies sociales mais elle peut y contribuer.

Des effectifs surchargés aggravent les difficultés d'apprentissage.

À l'inverse, travail en petits groupes, aides, tutorat, dédoublements de classes, expérimentations, échanges, concertation des équipes, innovations, formation... favorisent la réussite des élèves. C'est vrai dans les lycées comme dans l'ensemble du système éducatif.

LA FSU ET SES SYNDICATS EXIGENT

De la maternelle à l'enseignement supérieur :

- un nouvel effort budgétaire, des programmes et des modes d'organisation repensés, des personnels mieux formés, des recrutements plus nombreux,
- l'abandon du principe de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite,
- le développement de la scolarisation en toute petite section de maternelle, plus de maîtres que de classes et des réseaux d'aide à l'école primaire,
- la gratuité de la scolarité obligatoire et de la formation initiale, qui ne peut se résumer à la gratuité des frais d'étude. Le système de bourses doit être revu à tous les niveaux,
- l'amélioration des conditions d'étude : effectifs des classes, travail en petits groupes, dispositifs pédagogiques variés,
- l'arrêt immédiat de la mise en concurrence entre les établissements et la garantie d'assurer partout la mixité sociale : financement égalitaire des établissements prenant en compte les réalités sociales et pédagogiques, retour à une carte scolaire rénovée.

Scolarité commune au collège, diversification à partir de la Seconde

Tous les savoirs vivants ne peuvent être enseignés à l'École mais celle-ci doit absolument transmettre ce qui est nécessaire pour vivre et s'insérer dans la société, former des personnes épanouies, des esprits libres et éclairés. Cela peut, à un certain moment, se faire à partir de disciplines et contenus divers mais à condition que les choix ne soient ni précoces ni socialement marqués. Ainsi, tous les jeunes d'une génération doivent recevoir une solide formation commune au sein du collège afin d'être préparés à réussir leurs études après la Troisième. C'est seulement au niveau de la classe de Seconde que les premiers choix peuvent s'opérer, sans jamais être irréversibles.



Un lycée qui ouvre les portes du supérieur

L'un des enjeux des évolutions du lycée réside dans les possibilités réelles de poursuites d'études dans l'enseignement supérieur, et en particulier à l'université.

Même si le gouvernement n'a pu imposer la sélection à l'entrée à l'université il veut, via « l'orientation active », dissuader nombre d'élèves d'entreprendre des études universitaires et faire jouer aux premières années d'études de licence le rôle d'un super-baccalauréat sans finalité visible. Il importe donc d'accroître les échanges entre enseignants des lycées et universitaires.

Par ailleurs, avec la semestrialisation, le découpage des formations en modules, une réforme « LMD » sans cadrage national des contenus, les universitaires ont pu mesurer les méfaits d'un enseignement fractionné qui pour de nombreux jeunes ne favorise pas la réussite.

Dans sa mobilisation d'une ampleur exceptionnelle depuis 3 mois, la communauté universitaire quasi unanime porte, entre autres, la revendication d'une réelle élévation des qualifications des enseignants, validée par l'obtention d'un Master aujourd'hui nécessaire pour l'exercice de leur métier.

Aventure commune et savoirs partagés

Une culture commune se doit d'être exigeante, mais accessible et mobilisatrice, ouverte sur les cultures, soucieuse de résorber toute forme de rejet, de discrimination. Elle doit :

- prendre en compte l'évolution des savoirs dans une société qui se transforme ;
- en finir avec la hiérarchie des savoirs en reconnaissant mieux les apports de toutes les disciplines, de l'éducation physique, des disciplines artistiques, de la culture technique ;
- donner à tous une ouverture sur l'économie, les relations sociales et du monde du travail et recentrer le travail scolaire sur l'action, la prise d'initiative et la production d'objets culturels de tous ordres.

